

ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DE PRE SAINT-NOM

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 23 MARS 2010.

L'an deux mille dix, le 23 mars à 20 H 30, les membres de l' Association Syndicale Libre de PRE SAINT-NOM se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à la mairie de Saint-Nom-la-Bretèche, sur convocation du Président de l' Association, Monsieur André VAURIE.

Les membres de l'Association ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Le bureau est ainsi constitué :

- Président : Monsieur André VAURIE
- Secrétaire : Madame Ingrid TESTAS

Monsieur Marcel DEVIANNE et Monsieur MOULLIET les deux membres présents et représentant le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont scrutateurs.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée par les membres du Bureau. Le Président constate que 152 membres sont présents ou représentés sur les 202 que comprend l' Association : en conséquence le quorum de la moitié des voix étant largement atteint, l' Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des membres de l' Assemblée :

- une copie de la lettre de convocation,
- la feuille de présence,
- un exemplaire des statuts de l' Association
- les documents joints à la lettre de convocation.

Puis il passe à l'ordre du jour :

1 – RAPPORT MORAL DU PRESIDENT.

Après lecture du rapport moral du Président, la Secrétaire de l' A.G.O., Mme Ingrid TESTAS soumet au vote de l' Assemblée la résolution suivante :

1^{ère} résolution : *L' Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport moral du Président du Comité Syndical en approuve le contenu.*

Voix pour 152 Abstentions : néant. Voix contre : néant. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2 – COMPTES DE L'ANNEE 2009. RAPPORT DU TRESORIER ET DE LA COMMISSION DES FINANCES

Monsieur Claude MARTINEZ, Trésorier, présente les comptes de l'année 2009 qui étaient joints à la convocation et en analyse les principaux postes :

D'une année à l'autre, le **Bilan** de l' A.S.L. varie peu, tant en montant qu'en structure. Au 31 décembre 2009, le **total du bilan est de : 115.243, 41 €**

Côté Actif, les « **Placements à court terme** » s'établissent à : **109 100, 86 €** et les « **soldes en Banque et CCP** » à : **6 142,55 €**.

Côté Passif, les « **Fonds appartenant aux Propriétaires** » sont de **107 246, 73 €** et ces fonds sont répartis en : **46.192, 05 €** de **Fonds de roulement** et **61 054, 68 €** d'**Excédents antérieurs reportés**.

Les Dettes atteignent **7 996, 68 €** constituées de factures de fonctionnement à payer.

Globalement, les **Dépenses** en 2009 ont atteint le montant de **61 787, 30 €** et sont restées inférieures au Budget prévu de **20.06 %** .

Les **Recettes Réelles** (hors prélèvements sur les excédents) ont atteint le montant de **64 744, 53 €** alors que le Budget les estimait à : **64 910 €**

Il en résulte pour l'année 2009, un léger excédent des Recettes sur les Dépenses de **2957, 23 €** qui est venu s'ajouter aux excédents antérieurs reportés.

Monsieur Christian LHEMANN, Responsable de la Commission des Finances, (composée de 3 membres soit M. Jacques Repussard, Monsieur Jacques Cerri et Monsieur Christian Lhemann) a lu le rapport de cette Commission attestant l'exactitude des comptes et invitant l' Assemblée à les approuver.

Aucune question n'étant posée, Madame TESTAS lit la résolution suivante et la soumet à l'approbation de l' Assemblée :

2^{ème} résolution : *L' Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Trésorier de l' Association Syndicale et celui de la Commission des finances, approuve les comptes de l'année 2009 qui se caractérisent par un actif au 31/12/2009 de : **115 243, 41 €** et par un excédent des Recettes sur les Dépenses de : **2 957, 23 €**.*

Voix pour : 152 Abstentions : néant Voix contre : néant Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3 – QUITUS AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

Madame TESTAS lit la résolution suivante et la soumet à l'approbation de l' Assemblée :

3^{ème} résolution : *L'Assemblée Générale donne aux membres du Comité Syndical quitus de leur gestion pour l'année 2010.*

Voix pour : 152 - Abstentions : néant . voix contre : néant. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4 – BUDGET DE L'ANNEE 2010.

Monsieur Claude MARTINEZ, Trésorier, soumet à l'Assemblée un projet de budget pour l'année 2010, comportant des dépenses d'un montant total de 78.000 €, soit environ **384 €** par villa, similaire au Budget 2009.

Puis les responsables des Commissions correspondant aux principaux postes, Espaces Verts, Sécurité, Télévision / Site Internet et Commission Technique exposent les motifs ayant conduit à fixer les montants proposés à l'Assemblée.

Il y a eu discussion sur chacun de ces sujets et le vote chapitre par chapitre a été refusé à l'unanimité par l'Assemblée, cette dernière souhaitant un vote global du budget. Plus aucune question n'étant posée, Madame TESTAS lit les deux résolutions suivantes et les soumet à l'approbation de l'Assemblée :

4^{ème} résolution : *L'Assemblée Générale adopte le budget de dépenses de l'année 2010 présenté par le Comité Syndical ; le montant de ce budget s'élève à : 78.000 € soit 384,50 € par villa. Elle fixe le montant de l'appel de fonds correspondant à :*

305 , 00 Euros par villa.

Voix pour : 152 - Abstention : néant -Voix contre : néant. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5^{ème} résolution : *Le règlement de l'appel de fonds devra être effectué au plus tard le 30 avril 2010, par chèque à l'ordre de « A.S.L. de PRE SAINT-NOM », à remettre à l'adresse du trésorier de l'Association, Monsieur Claude MARTINEZ, 1 square de la Châtaigneraie – 78 860 – SAINT-NOM-LA-BRETÊCHE.*

Le défaut de règlement de cet appel de fonds rendrait exigible, à compter du 1^{er} juin 2010, une indemnité de retard forfaitaire de 50, 00 €, sans préjudice des intérêts de retard calculés au taux légal.

Voix pour : 152 - Abstention : néant . Voix contre : néant. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5– ELECTION DE 3 MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

Les 3 résolutions suivantes sont lues par Madame TESTAS et soumises à l'approbation de l'Assemblée :

6^{ème} résolution : *Le mandat de Monsieur Jacques CHEVALLIER arrivant à expiration, l'Assemblée Générale le réélit en qualité de Membre du Comité Syndical pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012.*

Voix pour :151 - Abstention : une. (M. Jacques Chevallier) Voix contre : néant. Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une voix.

7^{ème} résolution : *Le mandat de Monsieur Christian LHEMANN arrivant à expiration, l'Assemblée Générale le réélit en qualité de Membre du Comité Syndical pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012.*

Voix pour : 151 - Abstention : une. (M. Christian Lhemann) Voix contre : néant. Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une voix.

8^{ème} résolution : *Le mandat de Madame Nathalie LAHERRE s'est achevé le jour de son départ de PSN, soit en décembre 2009. L'Assemblée Générale élit Madame Eliane BIDEAU pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012.*

Voix pour : 151 – Abstention : une (Mme Bideau) Voix contre : néant. Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une voix.

6 – QUESTIONS DIVERSES. :

Question de Monsieur Hubert TARDY =

Les arbres gênants : certains dépassent les limites raisonnables, trop de feuilles, les racines détériorent la chaussée, trop près de la maison, etc. Une petite commission ad hoc avec un expert forestier pourrait faire une enquête et donner des avis pertinents.

Il a été proposé à M. TARDY qu'il veuille bien s'en occuper et désigner les autres personnes qui pourraient travailler avec lui. Pour des raisons personnelles, M. TARDY ne peut pas s'atteler à cette tâche et donc nous recherchons un propriétaire de bonne volonté qui voudrait bien s'occuper de cette opération au cours des prochains mois.

Question de Monsieur Eberhard REIK =

Depuis 3 ans consécutifs, j'ai demandé de nous faire part de la position du Comité Syndical de notre Résidence concernant l'installation des panneaux solaires. Encore une fois je relance cette question et je demande de mettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine AG. Pour le bénéfice de

tous les propriétaires de notre Résidence, j'espère recevoir cette fois-ci, une réponse positive et constructive.

J'ai demandé au Service Urbanisme de la Mairie de St-Nom de me donner son avis sur cette question. La réponse de la Mairie se décompose en deux :

- une partie importante de PSN est dans le périmètre de protection d'un monument historique et donc toute installation est soumise à l'accord du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine des Yvelines (SDAP). Le PLU ne prévoit aucune disposition spécifique mais nous essayons d'orienter les maîtres d'ouvrage pour une intégration équilibrée.

Et aussi :

- La réponse à une question écrite de Monsieur Yves Détraigne, publiée au J.O. du Sénat le 22 octobre 2009, sous le N° 8532 concernant justement la pose de panneaux solaires en France. Ce texte est assez long (1 page) et sera communiqué à M. REIK, par mail. Il est dit dans cette réponse qu'il est vivement recommandé de s'entourer de toutes les autorisations nécessaires avant de se lancer dans cette opération.

Position de PSN

Avant de faire poser des panneaux solaires, demander les autorisations écrites à :

- SPAD + Architecte des Bâtiments de France à Versailles + Mairie de St-Nom
- les voisins concernés et si toutes ces autorisations sont obtenues, PSN autorisera la pose de panneaux solaires.

Sur le plan technique, il faut aussi savoir que d'ici quelques années, de nouveaux panneaux solaires seront mis sur le marché avec utilisation des nanotechnologies et qui seront beaucoup plus performants.

Question de Madame Marie-Laure VINCENT =

Salage – Sablage des chaussées.

Pour le montant annoncé, j'ai le regret de faire remarquer que durant la forte période neigeuse de cet hiver, Pré Saint-Nom était plus une patinoire qu'une résidence « salée ».

Juste quelque virages ont été sablés. Je trouve par conséquent que les 1782.04 € sont importants vis à vis du résultat.

Ce problème de nos chaussées glissantes en cours d'hiver rigoureux avec neige et verglas a été examiné de nombreuses fois et les solutions apportées n'ont jamais été satisfaisantes. Le Comité en est bien conscient, ce qui est aussi le cas des autres Résidences de notre région.

Il faut noter que le chiffre cité par Mme VINCENT concerne 3 opérations de salage – sablage en janvier – février et décembre de l'année 2009. Rien n'a été fait au cours de l'année 2010 qui est sans doute l'hiver auquel se réfère Mme VINCENT.

En conséquence, il a été proposé à Madame VINCENT de bien vouloir s'occuper de cette question pour le prochain hiver. Un courrier lui sera adressé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 50 heures.

Le Trésorier :

Claude MARTINEZ

La Secrétaire :

André VAURIE.

Le Président :

Ingrid TESTAS

Les scrutateurs :

Marcel DEVIANNE

Pierre MOULLIET

Diffusion : tous les membres de l' A.S.L. de Pré Saint-Nom

Site Internet de PSN